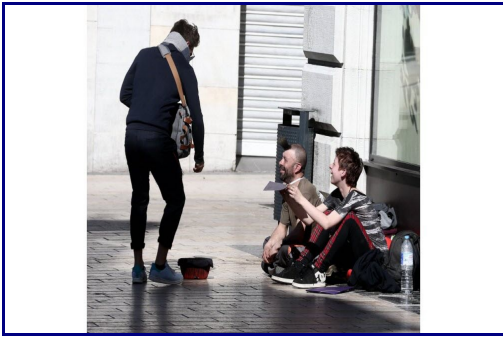


Des chèques à 7 € pour compléter l'aide alimentaire

La préfecture du Doubs relaie l'initiative gouvernementale au niveau du département. Les plus démunis, comme les SDF, recevront, par le biais d'associations, un chèque-service de 7 € par jour pour s'acheter le nécessaire vital et des produits d'hygiène.

Par P.-H.P -10/04/2020 ER



Les plus démunis et les SDF, depuis mardi, bénéficient de chèques-services à 7 € distribués au quotidien par des associations caritatives. Photo ER /Ludovic LAUDE

Dans le Doubs, depuis le début de la crise sanitaire, les services de l'État portent une attention particulière au maintien et à l'adaptation des dispositifs qui visent à accompagner les personnes vulnérables. La Préfecture, appuyée par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), est chargée de mettre en œuvre et de coordonner à l'échelle du département le dispositif national de chèques-services financés par l'État.

300 personnes sans domicile ou en situation précaire en bénéficieront pour se procurer des denrées alimentaires et des produits d'hygiène. D'un montant de 7 € par jour, ces chèques seront distribués par des associations de solidarité. Ils prendront la forme de paniers repas ou de tickets service selon l'organisation propre à chaque association caritative. Ces chèques seront utilisables durant la période de crise sanitaire.

La préfecture, en concertation avec les autres opérateurs, a ainsi retenu l'ADDSEA du Doubs et l'Hygiène Sociale de Franche-Comté comme têtes de réseau pour le déploiement des chèques-services au niveau local. Ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, qui restent indispensables.